



Aide aux investissements performance industrielle

Publics concernés

- #Entreprise

Domaines secondaires

- [#Performance et compétitivité](#)

Face à un tissu industriel français à redynamiser, l'amélioration de la performance industrielle et la modernisation de l'outil de production deviennent des enjeux majeurs. Ainsi la Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique volontariste pour atteindre cet objectif.

Objectif

Soutenir les projets d'investissement de production des entreprises se rapportant à :

- la création d'un nouvel établissement ou de capacités de production,
- l'extension des capacités de production,
- la diversification de la production,
- un changement fondamental de l'ensemble du processus de production

Bénéficiaire

- Entreprises dont l'effectif ≥ 10 personnes
- Priorité aux PME et ETI

Comment faire ma demande ?

Modalités d'intervention

- L'intensité de l'accompagnement financier varie notamment en fonction du lieu d'implantation et de la taille de l'entreprise. Cet accompagnement du Conseil régional ne dépasse pas 30 % du coût du projet.
- Le montant minimum de l'investissement initial doit être de 120 000 € HT.

- Une attention particulière sera portée sur le montant des fonds propres de l'entreprise et sa capacité financière à porter son projet.
- Les retombées en Région Nouvelle-Aquitaine seront particulièrement évaluées (création d'emplois, collaboration scientifique et technique, partenariat industriel, développement de compétences, sous-traitance industrielle ou tertiaire, etc.).
- L'aide régionale pourra avoir un effet de levier sur d'autres financements publics (fonds européens FEDER,...).

Correspondants

• Direction de la performance industrielle

Service Relation aux Usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption